

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°93c

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 13 octobre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, M. COUTIERE Dominique portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DELUGA François, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DELUGA François.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. LASSALLE Jean-Claude.

VIE INSTITUTIONNELLE :
Désignations pour les représentations du Parc

Désignations au GAL LEADER de la Haute Lande et Pôle Haute Lande

En raison du renouvellement du Collège des Communes, du Collège des EPCI, du Président et des Vice-Présidents, le Comité syndical doit délibérer pour procéder aux désignations du Gal Leader de la Haute Lande et Pôle Haute Lande :

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est membre du Comité de Programmation du GAL LEADER de la Haute Lande, au sein du collège des personnes publiques, il est représenté par un membre élu titulaire et un membre suppléant pour représenter le Parc au Comité de programmation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical unanime, procède à la désignation des représentants au GAL LEADER de la Haute Lande et Pôle Haute Lande :

- Titulaire : M. SORE Serge
- Suppléante : Mme VALIORGUE Magali

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

